

RAPPORT DU MAIRE  
CONCERNANT LE RAPPORT FINANCIER ET  
LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE  
POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE  
31 DÉCEMBRE 2018



Séance régulière du conseil municipal  
tenue le 3 juin 2019

Chères citoyennes,  
Chers citoyens,  
Membres du conseil municipal,

Afin de nous conformer aux nouvelles dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et plus particulièrement à l'article 105.2.2 de ladite loi, il est de mon devoir à titre de maire de la Ville de Saint-Hyacinthe, de faire rapport aux citoyens, des faits saillants du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre de l'année précédente, ainsi que du rapport du vérificateur externe, dans le cadre d'une séance ordinaire du conseil tenue au cours du mois de juin. Par ce rapport, nous tenterons de mettre en lumière ce qui constitue les points marquants des états financiers 2018 de la municipalité qui viennent tout juste d'être déposés en séance publique.

À cet égard, précisons, au premier chef, que l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018 a permis de dégager **un surplus de 1 620 381 \$**, soit 88 806 \$ de moins que l'année précédente. Ce résultat positif provient, d'une part, **d'une hausse des revenus de l'ordre de 3 014 319 \$** et, d'autre part, **d'une baisse des dépenses de l'ordre de 1 619 250 \$**, dégageant ainsi, une marge de manœuvre de 4 633 569 \$.

Cependant, en cours d'exercice, ces ressources financières additionnelles ont permis d'effectuer des affectations à certains projets qui autrement auraient été financés à même un emprunt à long terme. À elle seule, l'affectation au fonds des dépenses en immobilisation représente 3 450 131 \$.

Soulignons que ce surplus de 2018 représente 1,59 % du budget initial de 101 800 000 \$ approuvé par le conseil municipal en décembre 2017.



## PORTRAIT DES REVENUS

Si l'on s'attarde maintenant sur l'augmentation des revenus, précisons d'abord que **les revenus de taxes ont progressé de 4,31 %, ce qui a procuré une majoration des revenus de l'ordre de 3 147 783 \$**, lesquels ont été générés par les nouvelles constructions et la valeur des rénovations réalisées sur le territoire ainsi qu'au niveau de la consommation de l'eau potable qui continue de croître. De leur côté, les revenus provenant des services rendus aux autres municipalités se sont accrus de 292 600 \$, principalement en raison d'une facturation plus importante pour les services en incendie offerts, pour un apport supplémentaire de 121 900 \$, et une consommation d'eau supérieure, pour un montant de 113 100 \$.

Quant aux autres revenus de sources locales, ceux-ci ont régressé de 613 218 \$ par rapport au budget révisé, en raison du fait que la vente de gaz naturel et la réception des matières organiques n'ont pas atteint les cibles fixées. La baisse pour ces deux éléments, fut de l'ordre de 2 626 200 \$, en raison de plusieurs difficultés techniques survenues en cours d'année.

En revanche, les revenus provenant des droits de mutation continuent de progresser, ce qui témoigne d'un marché immobilier très actif en 2018. L'augmentation de la valeur des immeubles transigés ainsi que le nombre de transactions explique cette évolution. Rappelons également que le pourcentage applicable au calcul des droits de mutation est passé de 1,5 % à 3,0 % pour les propriétés de 500 000 \$ et plus. Cette décision prise par le conseil municipal, au début de 2018, a permis à la ville de facturer 861 078 \$ de plus, ce qui fait, qu'au total, les droits de mutation ont généré 1 367 800 \$ de plus que le budget révisé de 2018.

Par contre, le poste de revenus concernant les amendes et pénalités n'a pas atteint l'objectif budgétaire et est en recul de 378 800 \$. La majeure partie de ce recul s'explique par une diminution des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec qu'on observait depuis les deux dernières années. Cependant, des mesures correctives ont été mises en place, avec la collaboration de l'état-major du Centre de services de la MRC des Maskoutains pour redresser la situation.



## PORTRAITS DES DÉPENSES

**Quant aux dépenses qui se sont avérées moindres de 1 619 250 \$** par rapport au budget révisé, ce qui représente 2,03 %, on observe que la majorité des fonctions budgétaires ont généré des économies, sauf encore une fois du côté de la « *Sécurité publique* » qui a connu un dépassement de 349 628 \$, essentiellement en raison des frais de service de la Sûreté du Québec qui se sont accrus de 3,6 %, comparativement au budget révisé.

Quant à la fonction budgétaire « *Transport* », **nous observons un dépassement de 731 700 \$**, en raison principalement des opérations de déneigement qui se sont avérées plus coûteuses que prévu, notamment en raison d'un hiver hâtif, ce qui a commandé des sommes additionnelles de 134 400\$, alors que le solde de 593 800 \$ s'explique surtout par une quote-part accrue de la Ville de Saint-Hyacinthe au transport régional qui opère selon les nouvelles règles de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). En fait, contrairement au CITVR, qui, par le passé, appropriait une partie des surplus aux dépenses d'opération, il en va autrement avec l'ARTM, d'où une prévision de dépenses qui s'est avérée biaisée.

Pour toutes les autres fonctions budgétaires, je le rappelle, les enveloppes budgétaires globales ont été respectées, ce qui témoigne d'une gestion rigoureuse des fonds publics.

## LES AFFECTATIONS

Si l'on s'attarde maintenant au fonds des dépenses en immobilisations, on constate que quelques projets n'ont pas été réalisés, pour un montant de 188 300 \$, tandis que plusieurs autres ont permis de dégager des économies ou de profiter de nouveaux modes de financement, libérant ainsi des disponibilités financières. Ces sommes, ajoutées à une partie des revenus additionnels enregistrés en cours d'exercice, de même que des économies du côté des dépenses auront permis de **rembourser par anticipation des travaux en attente de financement ou à venir**, en l'occurrence :

- Ceux liés au programme de réfection de pavages, trottoirs et bordures (RPTB) 2018 pour 2 186 900 \$ ;
- L'aménagement du toit vert du Centre des congrès pour 735 400 \$ ;
- L'acquisition de propriétés sur l'avenue Saint-Simon et de la Concorde Nord pour 900 000 \$, pour ne prendre que ces exemples.

Ainsi, au final, le total des transferts à l'état des investissements représente une somme de 3 450 131 \$.



## AUTRES CONSIDÉRATIONS

Cela dit, si on considère d'autres économies dégagées du côté des remboursements de dette ou des affectations à des fonds réservés ou au surplus libre de même que du côté des montants à pourvoir dans le futur, en lien avec le régime de retraite, il en résulte, au final, **un dépassement des affectations de l'ordre de 3 082 338 \$** par rapport au budget révisé qui, une fois soustrait des revenus additionnels et des économies générées en cours d'exercice, nous ramène au surplus enregistré au 31 décembre 2018, à savoir, 1 620 381 \$.

## ÉTAT DE LA DETTE À LONG TERME

En ce qui a trait à la dette à long terme, soit plus précisément celle qui est à la charge de l'ensemble des contribuables, **celle-ci se situait, au 31 décembre 2018, à 51 444 308 \$**, alors que l'année précédente le total s'établissait à 22 568 043 \$.

Cette majoration importante s'explique essentiellement par le fait qu'au cours du dernier exercice financier, la municipalité a procédé au financement du nouveau Centre des congrès pour 23 675 000 \$, de même que celui lié à l'acquisition de l'immeuble de la Fédération des Caisses Desjardins sur Girouard Ouest pour 8 418 400 \$. Ces projets structurants ont évidemment un effet à la hausse sur la dette, tout comme le sera bientôt, le projet d'étagement ferroviaire dans l'axe du boulevard Casavant Ouest. Toutefois, le conseil municipal reste prudent à l'égard du financement à long terme qu'il réserve, je le répète, à des projets structurants.

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Finalement, précisons que la firme Raymond Chabot Grant Thornton, qui en était à sa seconde année d'un mandat de trois ans à titre de vérificateur de la municipalité, a confirmé que les états financiers consolidés donnaient une image fidèle de la situation financière de la Ville de Saint-Hyacinthe au 31 décembre 2018 et respectaient les Principes comptables généralement reconnus (PCGR) de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA).



## CONCLUSION

En conclusion, on retient donc que l'exercice financier 2018 s'est conclu sur une très bonne note, malgré un recul au niveau des revenus provenant de la filière de biométhanisation et que les résultats confirment toute la rigueur dont fait preuve l'organisation municipale pour bien gérer l'argent des contribuables. Tout en poursuivant activement le développement du territoire et l'amélioration des services aux citoyens, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe veillent à préserver une situation financière, qui demeure des plus saines et des plus enviables, malgré une augmentation de la dette à l'ensemble des contribuables. Cependant que celle-ci est sous contrôle et demeure bien en deçà de la majorité des municipalités comparables.

Voilà qui conclut ce rapport sur les faits saillants des états financiers 2018 et du rapport du vérificateur externe tel que l'exige la loi.

Cela dit, je tiens à vous remercier pour votre écoute attentive.

Claude Corbeil  
Maire